



PAGE 2
Recenser,
c'est
anticiper !



PAGE 3
Noël pour petits
et grands et en
spectacles



PAGE 4
Le tri
simplifié !

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr

Villetaneuse

INFORMATIONS

#88

15 janvier 2019
Nouvelle formule

Suivez-nous sur Facebook [facebook/mairie.villetaneuse](https://www.facebook.com/mairie.villetaneuse) et sur Twitter [@villetaneuse](https://twitter.com/villetaneuse)

VILLETANEUSE PARLONS-EN!

Voir page 3



Chères Villetaneusiennes,
Chers Villetaneusiens,
Je vous présente, au nom de la municipalité, mes meilleurs vœux, de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année. Une belle année 2019, citoyenne et culturelle!
En effet, en 2019, nous avons deux priorités. La première c'est la citoyenneté. Nous n'avons pas attendu la grande concertation pour changer la démocratie. A Villetaneuse nous faisons vivre l'exigence de la co-construction, de l'écoute et du dialogue. C'est cet esprit qui nous pousse depuis deux ans à rompre avec la tradition des Vœux aux personnalités. Le 19 Janvier vous êtes invité.e.s à un temps d'échange citoyen, plus participatif, plus direct, pour qu'ensemble nous inventions la ville de demain.

La seconde priorité, c'est la culture. Nous souhaitons que l'offre culturelle passe un cap, en faire l'un des piliers de notre politique municipale. Nous souhaitons que l'arrivée du tiers lieu au printemps crée une nouvelle dynamique qui inclut tous les villetaneusiens. La culture est un service public attaqué par ceux qui veulent tout privatiser et tout rentabiliser. Nous la défendons car elle est d'abord pour nous ce qui élève et construit les citoyens. ne.s.

Villetaneuse, le 8 janvier 2019

Carinne Juste, Maire,

1^{ère} vice-Présidente de Plaine Commune

Les actualités...

« TOUT PETIT TOUT'OUÏES », LECTURE POUR LES TOUT PETITS SAMEDI 19 JANVIER DE 11H À 12H, À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE

Les parents et leurs jeunes enfants (de 0 à 3 ans), ont rendez-vous avec l'équipe de la médiathèque pour un moment convivial à lire ensemble des histoires, découvrir des albums avec les bibliothécaires ou apprendre de nouvelles comptines ...

Toutes les infos auprès de la médiathèque Jean-Renaudie au 01 55 93 48 82

"VILLETANEUSE, PARLONS-EN !" SAMEDI 19 JANVIER À 15 HEURES À L'HÔTEL DE VILLE



© Erwann Quééré

Après 4 années d'action au service des Villetaneusiens,

il convient de se poser pour mesurer le chemin parcouru. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur ce qui reste à réaliser. Le samedi 19 janvier à 15 heures à l'Hôtel de ville, l'ensemble des Villetaneusiens et Villetaneusiennes est invité par Carinne Juste, le maire, à venir échanger sur l'évolution et l'avenir de notre ville. Une réception conviviale suivra les échanges. **Voir notre article en page 3. Toutes les infos au 01 85 57 39 12**

RÉCOLTE DES SAPINS DE NOËL JUSQU'AU VENDREDI 25 JANVIER



Comme chaque début d'année, Plaine Commune met en place un vaste système de récupération des sapins de Noël. Depuis 7 ans que le dispositif de collecte sapins de Noël a été mis en place, les tonnages sont en constante augmentation. Plusieurs milliers de sapins sont collectés chaque année grâce à cette opération, pour être transformés en compost. Jusqu'au 25 janvier 2019, rendez-vous à Villetaneuse :

- Place Jean-Baptiste Clément
- Avenue Jean-Jaurès
- Rue Carnot angle route de Saint-Leu.

• Allée des Amaryllis angle Allée des Camélias
Tous les renseignements auprès d'Allo Agglo au 0800 074 904

BANQUET DES RETRAITÉS MERCREDI 30 JANVIER AU GYMNASSE JESSE-OWENS À PARTIR DE 11H30



Comme chaque année, la Ville invite l'ensemble des retraités pour un déjeuner suivi d'un après-midi dansant piloté par l'accordéon de Roberto Milesi. Chacun a dû recevoir une lettre d'invitation, si tel n'était pas le cas, **n'hésitez pas à joindre le pôle seniors au 01 85 57 39 03 pour vous y inscrire.**

NOUVEAU : DES ATELIERS "ZUMBA" TOUS LES JEUDIS AU CENTRE CLARA-ZETKIN

C'est nouveau et c'est au centre socioculturel Clara-Zetkin

Toute l'actu sur le site de la ville



© Sadri Derradji

depuis début janvier. Le mot Zumba en espagnol signifie "bouger vite et s'amuser". La Zumba, danse sportive, nous transporte avec ses rythmes latins endiablés et ensoleillés : salsa, merengue, cumbia, calypso, reggaeton, etc... Elle est également un excellent exercice cardiovasculaire. Et pour couronner le tout, entraînante et festive, cette activité est bénéfique pour le moral. Prévoyez une tenue confortable et une paire de chaussures de sport avec une petite bouteille d'eau et une serviette éponge. **Atelier pour adultes payant sur inscription et réservé aux adhérents du centre Clara-Zetkin. Renseignez-vous auprès de l'équipe du centre socioculturel au 01 85 57 39 85. ●**

Recensement 2019 : CIVIQUE ET UTILE

Cette année, le recensement se déroule à Villetaneuse du 17 janvier au 23 février 2019. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !



Gorgui Diop, Stéphanie Gassette et Mohamed Oulbid, les agents recenseurs qui visiteront 8% de la population villetaneusienne en ce début d'année. (© Erwann Quéré).

En 2019, une partie de Villetaneuse est recensée. En effet, chaque année, une enquête est organisée par la mairie et l'Insee dans les communes de 10 000 habitants ou plus, auprès d'un échantillon de 8 % de leur population. Ainsi, il se peut que vous soyez recensé cette année, alors qu'un membre de votre voisinage ne l'est pas.

Si vous êtes concerné, un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 17 janvier 2019. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. En 2019, les agents chargés

du recensement à Villetaneuse sont: Stéphanie Gassette, Gorgui Diop et Mohamed Oulbid (voir photo ci-dessus). Réservez-leur un bon accueil, ils travaillent pour le bien de tous.

L'agent qui se présentera à votre domicile vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Sur la notice d'information figureront un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de remplir ces documents directement sur internet sur www.le-recensement-et-moi.fr, (voir ci-dessous). Mais si vous le souhaitez, l'agent

recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie au plus tard le 23 février 2019.

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! ●

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! ●

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! ●

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! ●

TOUTES VOS RÉPONSES SONT CONFIDENTIELLES

Vos réponses sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

• Pour savoir si vous êtes recensé cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 01 85 57.39.50.

• Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population : www.le-recensement-et-moi.fr

• Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr



«ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS»

Une année 2019 résolument combative pour le pouvoir d'achat

Au nom du groupe des élu.e.s communistes et républicains, recevez nos meilleurs vœux pour 2019, santé, joie, prospérité.

A cette formule nous rajoutons, ce qui n'est pas traditionnel, mais néanmoins très important, le combat nécessaire à mener avec les gilets jaunes pour une réelle augmentation du pouvoir

EXPRESSION des groupes politiques du Conseil municipal

d'achat. Après l'augmentation par le gouvernement de la prime pour l'emploi, reste à obtenir une réelle revalorisation du SMIC, des pensions et de la valeur du point d'indice.

Nous devons rester vigilants, vis-à-vis des réformes prévues par le gouvernement. Notamment, la réforme des retraites et la réforme des institutions qui ne devront pas se faire sans la participation du peuple.

«VILLETANEUSE AUTREMENT»

Bonne année 2019 !

A l'occasion de la nouvelle année, je me joins à l'ensemble du groupe Villetaneuse Autrement, pour vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur,

d'amour et de succès pour vous et vos proches.

Nous vous invitons à nos vœux le vendredi 25 janvier 2019 à 19 heures 30 à l'école Jean Baptiste Clément pour vous présenter les résultats de la consultation des Villetaneusiens et partager un moment de convivialité !

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à la consultation et d'avoir ainsi exprimé vos besoins, aspirations et désirs d'obtenir des meilleures conditions de vies à Villetaneuse. Merci de confirmer votre présence à nos vœux via notre site ou par téléphone.

Dieunor EXCELLENT
06.69.29.58.09

www.villetaneuseautrement.fr

«RENDONS LE POUVOIR AUX CITOYENS»

TEXTE NON PARVENU ●

DANS LA VILLE, EN BREF...

Stationnement : les macarons 2019 sont en vente



Depuis 1 an, une « zone bleue », gratuite et limitée à 1h30 a été créée 500 mètres autour de la gare. La réglementation s'applique du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h.

Les habitants des rues situées dans cette zone de 500 mètres peuvent se garer de façon illimitée en apposant dans leurs véhicules un macaron. Celui-ci est en vente en mairie au service tranquillité publique et accès au droit aux prix de 50 euros par an (120 euros pour le deuxième macaron). Pour obtenir un macaron : venir muni de la carte grise du véhicule, d'une pièce d'identité en cours de validité, d'une quittance de loyer de moins de 3 mois ou de sa taxe d'habitation.

Pour le stationnement des visiteurs occasionnels, ils doivent disposer un disque de stationnement à apposer de façon apparente sur le pare-brise leur permettant de stationner 1h30.

Important : pour les personnes en situation de handicap possédant la carte européenne de stationnement ou la carte mobilité inclusion, le stationnement est gratuit. Elles sont donc dispensées de macaron ou de disque de stationnement.

Renseignement : service tranquillité publique et accès au droit, hôtel de ville (1^{er} étage) : 01.85.57.39.21

Commissariat d'Épinay-sur-Seine : une adresse mail maintenant à votre disposition

C'est nouveau, pour toute demande d'information, le commissaire met à disposition une adresse mail afin d'offrir aux Villetaneusiens un lien rapide et simple avec le commissariat d'Épinay-sur-Seine.

Vous souhaitez rencontrer ou échanger par mail avec le Commissaire de Police Olivier Guibert, chef de la circonscription de sécurité de proximité d'Épinay-sur-Seine et Villetaneuse afin de lui exposer en particulier un problème de sécurité ou de tranquillité publique, connaître le suivi d'une procédure judiciaire ou administrative ? **Contactez-le à l'adresse suivante : commissariat-epinay-villetaneuse@interieur.gouv.fr**. Précisez les motifs de votre demande dans votre mail : vous obtiendrez un rendez-vous personnalisé dans les meilleurs délais, si vous le souhaitez.

Les véhicules-ventouse : comment s'en débarrasser ?

Au-delà d'une semaine, un véhicule stationné au même endroit sur une voie publique est considéré comme un véhicule ventouse (stationnement longue durée). S'ensuivent une verbalisation et une demande d'enlèvement. Qui peut constater cela ? La police nationale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), les médiateurs municipaux ou les habitants eux-mêmes. Les ASVP établissent régulièrement une liste des véhicules en stationnement longue durée qui est adressée au commissariat. Celui-ci convient d'une date d'enlèvement de ces véhicules avec l'épaviste agréé de la Préfecture de Bobigny. Les frais financiers relatifs aux enlèvements des véhicules ventouse sur la voie publique sont pris en charge par la Préfecture de Bobigny.

Pour les véhicules stationnés dans le domaine privé, ce sont les bailleurs ou syndics qui transmettent une liste des véhicules ventouse à la police ainsi que des enveloppes prépayées en « Recommandé avec Avis de réception » que la police adresse au propriétaire du véhicule. Sans réponse de celui-ci au-delà de deux semaines, la police mobilise l'épaviste avec lequel il a établi une convention d'enlèvement afin que le véhicule soit retiré. Les bailleurs et les syndics des copropriétaires prennent financièrement en charge les frais afférant au retrait des véhicules sur leurs patrimoines. ●

démocratie locale

À Villetaneuse, la Ville **S'INVENTE AVEC VOUS !**

Le 19 Janvier à 15h00 à l'Hôtel de ville, l'ensemble des habitantes et des habitants de Villetaneuse est invité à un échange sur la ville, son évolution et ses projets à venir.



Intervention dans le public lors de la rencontre de l'an dernier. (© Saddri Derradji)

Fini les grandes cérémonies de vœux très institutionnelles, où l'on attend la parole descendante des élu.e.s. À Villetaneuse, on a fait le choix de la révolution des pratiques, pour une initiative citoyenne, participative et ouverte à toutes et à tous. Alors que les questions démocratiques

sont au cœur de l'actualité, avec notamment la revendication d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC), que le Président de la République a annoncé un grand débat où les français espèrent qu'il sera enfin question des services publics, du pouvoir d'achat et d'une fiscalité juste, la ville, elle, innove en cherchant à inventer une

démocratie locale renouvelée, utile et intelligente. Après une introduction ludique qui explorera le passé, le présent et l'avenir de notre ville, une présentation des projets à venir sera conduite par la Maire Carinne Juste, afin d'engager un temps d'échange citoyen sur les grands enjeux de la ville.

Loin de la participation très encadrée et contrainte aux détails, la Ville a choisi une démarche où elle accompagne ses habitant.e.s pour qu'ils et elles soient les acteurs des combats pour l'avenir de leur commune. Piscine, tiers-lieu, marché, médiathèque, finances locales, rénovation urbaine, entretien

des logements, cadre de vie... à Villetaneuse, les sujets ne manquent pas. La philosophie de cette rencontre est que, pour porter les projets plus hauts et plus forts, une action collective est nécessaire. Après l'effort, le réconfort, la rencontre sera donc suivie d'un buffet convivial pour conclure ce remue-méninge dans la fraternité! ●



FOCUS

Sambo et Amaranta... pour petits et grands!

Au mois de décembre, les enfants

des écoles maternelles (ici à la maternelle Anne-Frank) ont voyagé en savane africaine pour suivre la journée peu ordinaire d'un bébé lion nommé Sambo avec la conteuse et musicienne Bibata Roamba qui leur a aussi présenté ses instruments: djembé, balafon et kalimba... Quelques jours plus tard, ce fut le tour des enfants de la ville et de leurs parents de vivre les aventures d'Amaranta, un conte magique et poétique d'origine colombienne mettant en scène les rêveries une jeune fille (marionnette) qui s'interrogeait sur des questions essentielles comme la hauteur de la lune! **Photos: E. Quéré**



Le tri des emballages SIMPLIFIÉ

Plus facile ! Dès le 1^{er} janvier 2019, tous les emballages se trient dans le bac jaune. Jeter dans le bac gris ? Ou trier pour le recyclage ? Difficile parfois de s'y retrouver... Oubliez tout ça : désormais tous les emballages sans distinction peuvent être jetés dans le bac jaune.

Comment ?
Déposez tous vos emballages ménagers quelle que soit leur matière (papier, carton, plastique, acier ou aluminium) : en vrac, bien vidés et écrasés, sans les laver. Par exemple : suremballages en plastique, pots de yaourt, boîtes de pizza, petits aluminium, dosettes de café, barquettes en polystyrène, couvercles et bouchons, tubes de crème, films et sacs en plastique...

Pourquoi trier ?
Trier ses emballages est essentiel pour la protection de la planète. Tout d'abord, le recyclage permet de donner une nouvelle vie à vos déchets. Par exemple, il

suffit de neuf bouteilles en plastique pour fabriquer un tee-shirt, ou de huit boîtes de conserve pour faire une casserole. Ensuite, parce qu'en triant, on limite la pollution en évitant que les emballages triés soient incinérés ou enterrés. Enfin, trier crée des emplois !

Et le verre ?
La principale erreur de tri constatée par les équipes de collecte concerne le verre. En effet, plus de la moitié des emballages en verre (bouteille, bocaux...) finissent dans un sac poubelle. Et c'est vraiment dommage quand on pense que le verre se recycle à l'infini. Oui, à l'infini ! A Villetaneuse, 18 points d'apport volontaire sont à votre disposition.

On peut mieux faire
Malgré les efforts réalisés en matière de sensibilisation, les performances de tri des déchets du territoire de Plaine commune sont inférieures à 30 kg par an et par habitant pour les emballages légers et 25 kg pour le verre. ●

Comme chaque année, le calendrier de vos jours de collecte des déchets est mis à jour ville par ville, et rue par rue. Dès maintenant, vous pouvez le télécharger et le retrouver à tout moment sur la page Mes jours de collecte. Ils sont également en cours de distribution dans vos boîtes aux lettres.



Pour rappel :
• tous les emballages vont dans le bac jaune,
• les ordures ménagères dans le bac gris,
• et le verre dans la colonne ou le bac vert

TRI Mode d'emploi

LE VERRE

BOUTELLES

POTS & BOCAUX

CES DÉCHETS SONT À METTRE DANS LE BAC. INUTILE DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER.

DÉPOSEZ VOTRE VERRE DANS LE BAC OU LA COLONNE.

NOUVEAUTÉ TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

TOUS LES PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

CES DÉCHETS SONT À METTRE DANS LE BAC. INUTILE DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER.

DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES EN VRAC DANS LE BAC OU LA COLONNE.

LES DÉCHETS MÉNAGERS

LES AUTRES DÉCHETS SONT À METTRE EN SAC OBLIGATOIREMENT

LES ENCOMBRANTS

LA FERRAILLE

LES MATELAS ET SOMMIERS

LES MEUBLES DIVERS USAGÉS

LES CARTONS VOLUMINEUX

ATTENTION !
IL EST INTERDIT DE DÉPOSER TOUS LES AUTRES TYPES DE DÉCHETS VOLUMINEUX. ILS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES.

Agenda

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr
Nous contacter : communication@mairie-villetaneuse.fr

- ENCOMBRANTS MARDI 15 JANVIER** DÉPÔTS LA VEILLE À PARTIR DE 18H / Tél. 0800 074 904
- DÉCOUVERTE DE L'INFORMATIQUE : LE TRAITEMENT DE TEXTE MARDI 15 JANVIER DE 17H À 18H30** MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE / Tél. 01 55 93 48 82
- PEINTURE ET ARTS PLASTIQUES POUR LES 9-10 ANS MARDIS 15 & 22 JANVIER DE 16H15 À 17H15** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- PEINTURE ET ARTS PLASTIQUES POUR LES PLUS DE 10 ANS MARDIS 15 & 22 JANVIER DE 17H45 À 18H45** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- ATELIER CRÉATIF : PLIAGE MAGIQUE MERCREDI 16 JANVIER DE 14H30 À 16H** MÉDIATHÈQUE MAX-POL-FOUCHET / Tél. 01 71 86 34 28
- PEINTURE ET ARTS PLASTIQUES POUR LES 6-8 ANS MERCREDI 16 & 23 JANVIER DE 10H À 12H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- PEINTURE ET ARTS PLASTIQUES POUR LES 6-8 ANS MERCREDI 16 JANVIER DE 10H À 12H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- ATELIER MULTIMÉDIA : REJOIGNEZ LES MINIS REPORTERS ! MERCREDI 16 & 23 JANVIER DE 14H À 15H30** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- DÉCOUVERTE DE LA PROGRAMMATION INFORMATIQUE AVEC SCRATCH MERCREDI 16 & 23 JANVIER DE 16H15 À 17H45** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- GOÛTER PARTAGÉ : VENEZ AVEC VOS IDÉES D'ATELIERS JEUDI 17 JANVIER DE 16H À 18H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- PERMANENCE DU MAIRE JEUDI 17 JANVIER DE 16H À 17H45 SANS RDV** HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 85 57 39 10

- ATELIER "ZUMBA" JEUDI 17 & 24 JANVIER DE 18H30 À 19H30** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- RÉUNION & RÉCEPTION "VILLETANEUSE, PARLONS-EN !" SAMEDI 19 JANVIER À 15H** HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 85 57 39 12
- ATELIER POP CULTURE : JEU VIDÉO "MARIO KART" SUR NINTENDO SWITCH SAMEDI 19 & 26 JANVIER DE 14H30 À 16H30** MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE / Tél. 01 55 93 48 82
- « TOUT PETIT TOUT'OUÏES » : LECTURE POUR LES TOUT PETITS SAMEDI 19 JANVIER DE 11H À 12H** MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE / Tél. 01 55 93 48 82
- PHARMACIE DE L'ESTRÉE DIMANCHE 20 JANVIER À PIERREFITTE** / Tél. 01 48 22 86 43
- DÉCOUVERTE DE L'INFORMATIQUE : LES RÉSEAUX SOCIAUX MARDI 22 JANVIER DE 17H À 18H30** MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE / Tél. 01 55 93 48 82
- ATELIER CRÉATIF NUMÉRIQUE : "SCRATCH" MERCREDI 23 JANVIER DE 14H30 À 16H30** MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE / Tél. 01 55 93 48 82
- LES BLA-BLAS DE L'ACCUEIL MERCREDI 23 JANVIER DE 14H À 16H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- SENIORS : LOTO-GOÛTER MERCREDI 23 JANVIER À PARTIR DE 14H** PÔLE SENIORS / Tél. 01 85 57 39 03
- PHARMACIE DES JONCHEROLLES DIMANCHE 27 JANVIER À PIERREFITTE** / Tél. 01 48 26 53 50
- ENCOMBRANTS MARDI 29 JANVIER** DÉPÔTS LA VEILLE À PARTIR DE 18H / Tél. 0800 074 904

Santé + État civil

POINT D'ACCUEIL PRÉVENTION SANTÉ (PAPS)
15 bis, place de l'Hôtel-de-Ville
Tél. 01 85 57 39 95

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

• **GYNÉCOLOGIE** Le docteur Chahal, reçoit tous les mardis de 13h30 à 17h

• **VACCINATIONS** Une séance de vaccinations le jeudi de 16h à 18h30 tous les 15 jours et sur rendez-vous. Gratuite et ouverte à tous.

• **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** Ouvert à tous, le mercredi de 13h30 à 17h.

• **PERMANENCES CPAM** Les mardis de 8h30 à 12h, les mercredis de 8h30 à 12h et les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. ●

NAISSANCES

- Mahamadou Diagana ■
- Isaac Lajnéf ■ Omar Sall Bah ■
- Kephren Imen ■ Pablo ■
- Eugénie Quaresma ■

DÉCÈS

- Pierre Pradier, le 17/12
- Djilali Meziane, le 15/12
- Ahmed Benni, le 18/12
- Houmadi Assani, le 14/12
- Robert Boyer, le 22/12
- Josseline Grimaud veuve Bernard, le 01/01 ■

PROCHAIN NUMÉRO :

MARDI 29 JANVIER 2019
DES IDÉES À SOUMETTRE ?
UNE ACTU À PROPOSER ?
UN PORTRAIT À RÉALISER ?

CONTACTEZ NOUS : COMMUNICATION@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR

Horaires de l'Hôtel de ville

Ouverture des services municipaux La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12h pour les services de permanence : état-civil, logement, régie centrale. Tél. 01 85 57 39 00.

Permanences de l'Hôtel de ville

Vos élus à votre écoute

- Carinne Juste, maire, le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 16h à 17h45 hors vacances scolaires sans rendez-vous.
- Thierry Duvernay, premier-maire adjoint, reçoit sur rendez-vous pour toutes les questions relatives au logement. Service logement au 01 85 57 39 52
- les adjoints au maire reçoivent sur rendez-vous. Secrétariat des élus, au 01 85 57 39 10

- **Conseillers départementaux** du canton de Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse :
> Michel Fourcade reçoit le 2^e mercredi du mois de 17h à 18h sur rendez-vous au 01 72 09 33 31 ou au 06 83 22 33 27.
> Nadège Abomangoli reçoit sur RDV au 06 21 59 95 35 ou au 01 43 93 10 99.
- Stéphane Peu, député de la circonscription, reçoit sur RDV au 01 41 68 21 89 et rdv@stephanep.eu

Permanences en mairie
• Avocat conseil : le 1^{er} mardi du mois, de 18h à 19h.

ENCOMBRANTS
CALENDRIER DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA VILLE

Agglo!

→ TEL. 0 800 074 904
→ WEB plainecommune.fr
→ APP. plainecommune

• **Interprètes-écrivains publics** : le mardi de 9h à 12h pour les langues d'Afrique noire; le vendredi de 14h à 17h pour les langues du Maghreb.

La CAF au Centre socioculturel Clara-Zetkin

• L'assistante sociale de la CAF reçoit uniquement sur rendez-vous le mardi matin pour des suivis de dossier personnel au 0810 25 93 10 ●

VILLETANEUSE INFORMATIONS
N° 88 - 15 JANVIER 2019 - HÔTEL DE VILLE - 1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 59 - 95430 VILLETANEUSE - 01 85 57 39 00 - COMMUNICATION@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR

Directrice de la publication : Carinne Juste • Rédactrice en chef : Claire Noury-Diarra • Secrétaire de rédaction : Claire Noury-Diarra et Erwann Quééré • Rédaction : Claire Noury-Diarra, Max Grau, David Pichevin, Erwann Quééré • Photographes : Sadrri Derredji, Erwann Quééré • Création maquette : Erwann Quééré • Exécution maquette : Erwann Quééré • Image de couverture : Erwann Quééré • Impression et photographie : imprimé sur papier labellisé FSC® / Imprimerie RAS • Prix du numéro : 0,15 euro • Tirage : 6 900 exemplaires • Numéro paritaire : 257 • ISSN : 1 282-088X